



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 05 avril 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – **salle du conseil**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, CHOLIERE Christine, SCEATS Fabienne, CASTILLE Sandrine, JEANVOI Nicole et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, LIGAUD Guy et MERLET Pascal.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur SAVARY Yannick (pouvoir à Monsieur ANTIGNY Frédéric),
Monsieur BOISSEAU William (pouvoir à Madame BARRANGER Nathalie),
Monsieur COLLIN Alexis (pouvoir à Madame CASTILLE Sandrine),
Monsieur ERTEL Sébastien.

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame SCEATS Fabienne est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2023
2. Rapports des commissions et délibérations :
 - *Vote des taux des taxes locales pour 2023*
 - *Approbation du Budget Primitif 2023*
 - *Fondation du patrimoine : adhésion et lancement de la souscription pour les travaux de restauration de l'église*
 - *Demande de subvention au titre du « Fonds de Mobilité active » / circulations douces*
 - *Modification de la tarification de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2023 / 2024*
 - *Modification du Règlement Intérieur de la garderie périscolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2023 / 2024*
 - *Modification du Règlement Intérieur de la restauration scolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2023 / 2024*
3. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2023

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

- Présentation du Budget Primitif (B.P.) 2023

Monsieur le Maire rappelle la démarche relative au premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité :

- Présentation de la maquette du budget (nomenclature M57 abrégée depuis le 1^{er} janvier 2023),
- Vote des taux de taxes locales,
- Approbation du B.P.

Avant de présenter le B.P. 2023 par chapitres, opérations et sections (chaque section devant être présentée en équilibre / les opérations de recettes égalant celles des dépenses), Monsieur le Maire indique qu'il a été préparé sans augmentation des taux de taxes locales et qu'il prévoit un nouvel emprunt.

A ce titre, il précise que celui-ci n'impactera pas l'endettement de la collectivité compte tenu d'emprunts arrivés à terme précédemment.

En outre, la maquette présentée intègre certaines contraintes toujours d'actualité comme l'augmentation de différents postes : alimentation, carburant, combustible, énergie ...

- Délibération : Vote des taux des taxes locales pour 2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux pour ce nouvel exercice :

- Taxe Foncière Bâtie (T.F.B.) : 31.97 %
- Taxe Foncière Non Bâties (T.F.N.B.) : 37.89 %
- Taxe d'Habitation : 11.16 %

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour approuver les taux tels que définis ci-dessus (n° 2023-04-D16)

- Délibération : Approbation du Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2023 au niveau du chapitre en fonctionnement, du chapitre avec opération en investissement et à l'équilibre comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 159 169.98 €,
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 091 744.76 €.

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner ce dernier (n°2023-04-D17).

- Délibération : Fondation du patrimoine : adhésion et lancement de la souscription pour les travaux de restauration de l'église

Monsieur le Maire expose que la Fondation du Patrimoine, acteur du développement local et durable, qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde du patrimoine local, peut accompagner les collectivités dans la mise en place et la gestion d'une souscription publique.

Il convient pour cela d'adhérer à cet organisme et de conclure une convention avec leurs services (un groupe de travail sera constitué à cette occasion afin de finaliser cette démarche).

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner ces dispositions (n°2023-04-D18).

- Délibération : Demande de subvention au titre du « Fonds de Mobilité active » / circulations douces

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de deux voies douces ainsi que les modalités de financement approuvées par délibération n° 2023-01-D03 du lors de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier dernier.

Il signale que la collectivité peut éventuellement bénéficier d'une nouvelle subvention via le « Fonds de Mobilité Active » qui intègre notamment les voies vertes.

Pour cela, le dossier doit être déposé de manière dématérialisée d'ici le 21 avril prochain.

En conséquence, compte tenu de cette nouvelle possibilité de financement, Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le nouveau plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessous :

NATURE DES DEPENSES		FINANCEMENT	
Nature des travaux	Coût des travaux HT	Nature du financement	Montant
Aménagement cheminement piétons R.D. n° 17 / "Le Grand Hélas" (section accès lotissement)	68 500.00 €	DETR (10% sur l'ensemble du projet)	25 816.75 €
Aménagement cheminement piétons R.D. n° 17 / "Le Grand Hélas" (section giratoire accès lotissement)	48 527.50 €	FDSR Fonds "Appel à projet" et Fonds "socle" (20% sur l'ensemble du projet)	51 633.50 €
Aménagement cheminement piétons V.C. n° 10 "La Nouée"	128 120.00 €	Fonds Mobilité Active (50% sur l'ensemble du projet hors honoraires)	122 573.75€
<i>Honoraires</i>	<i>13 020.00 €</i>	Autofinancement	58 143.50 €
TOTAL HT	258 167.50 €	TOTAL	258 167.50 €
TVA	51 633.50 €		
TOTAL TTC	309 801.00 €		

➡ **Aléas plus ou moins 10% liés à l'inflation – chiffres de juin 2022**

Compte tenu de cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter l'opération précitée,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessus,
- de solliciter l'intégralité des subventions précitées,
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette opération.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider l'intégralité des dispositions énoncées ci-dessus (n°2023-04-D19).

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY indique que :

- Personnel municipal : Madame MOREAU Françoise a cessé ses fonctions le 31 mars dernier pour raisons personnelles. Un recrutement est actuellement en cours pour une embauche au 02 mai prochain.

Garderie périscolaire et pause méridienne : Quelques problèmes d'incivilité sont survenus la semaine dernière et une famille doit être reçue prochainement.

- Restauration scolaire : suite à l'entrevue du 20 février dernier en mairie avec les représentants du prestataire, les négociations ont abouti à l'accord suivant (avenant n°1 au marché initial) :
 - une fréquence de révision des prix semestrielle : 1er juillet et 1er janvier,
 - la formule de révision des prix incluant 3 indices,
 - le mois de décembre 2022 comme mois zéro pour la première indexation des valeurs d'indices.

- Les délégués d'élèves ont été reçus par Monsieur le Maire le 02 mars dernier,
- Le Conseil d'école s'est déroulé le lundi 6 mars :
 - Les prévisions des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire sont de **94** élèves répartis ainsi :
 - PS-GS : 26 élèves
 - MS-CP : 23 élèves
 - CE1-CE2 : 22 élèves
 - CM1-CM2 : 23 élèves
 - Le demi-poste d'enseignante provisoire de cette année serait supprimé pour l'exercice 2023/2024.
 - L'équipe enseignante sollicite l'augmentation du temps de travail de la seconde ATSEM compte tenu de la répartition envisagée pour la prochaine rentrée scolaire.
Cette requête est en cours d'étude.
 - Il présente les différents projets réalisés ou à venir de l'école :
 - Les institutrices ont organisé une matinée d'accueil des familles le 4 mars dernier autour des jeux de société et des livres afin d'échanger avec elles sur le rôle du jeu et de la lecture à la maison. Une nouvelle matinée devrait se dérouler le samedi 13 mai.
 - Les élèves de CE1-CE2 et des CM1-CM2 se sont rendus à la piscine de LOCHES en mars, à raison d'une séance chaque après-midi pendant 3 semaines.
 - Chaque classe s'est rendue au cinéma de LOCHES.
 - Les élèves ont participé au défi lecture « école-collège » et ont pu rencontrer un auteur à cette occasion.
 - La demi-finale orthographique s'est déroulée ce jour à l'école de CHAMBOURG/INDRE.
 - L'installation d'un poulailler dans la cour d'école est prévue pendant les vacances scolaires de Pâques. Celui-ci sera réalisé par les agents municipaux avec uniquement du matériel de récupération.
 - L'association chambourgeoise de danse écossaise interviendra prochainement auprès des classes.
 - La fête du printemps se déroulera le samedi 13 mai. A cette occasion, les élèves proposeront une chorale.
 - La fête de fin d'année, quant à elle, est prévue le vendredi 23 juin avec présentation d'un spectacle des élèves sur le thème de l'Europe.
- Depuis une semaine, l'école est connectée à la fibre. Quelques difficultés techniques liés à des soucis de paramétrage et de portabilité téléphonique ont été solutionnés en début de semaine.
Suite à cette intervention, le nouveau numéro de l'école est le 02.47.92.59.59.
- *Délibération : Modification de la tarification de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2023 / 2024*

1- GARDERIE PERISCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de la nécessité de réviser les tarifs de la garderie périscolaire.

En effet, ces derniers n'ont pas connu d'évolution depuis le 1^{er} septembre 2021 malgré l'inflation des fluides et l'augmentation de la masse salariale induite par la situation économique actuelle.

En conséquence, après étude en commission des affaires scolaires en date du 09 mars 2023, celle-ci propose une augmentation tarifaire de 3% à compter du 1^{er} septembre 2023.

En conséquence, les tarifs évolueraient de la manière décrite ci-dessous :

EVOLUTION TARIFAIRE / GARDERIE PERISCOLAIRE (FACTURATION SUR 10 MOIS)			
<i>TYPE DE FORFAIT</i>	<i>COÛT ACTUEL</i>	<i>AUGMENTATION 3%</i>	<i>NOUVELLES PROPOSITIONS TARIFAIRES</i>
Forfait mensuel	39.40 €	40.582 €	40.50 €
Horaire	2.55 €	2.626 €	2.65 €

2- RESTAURATION SCOLAIRE :

Suite au changement de prestataire depuis le 26 janvier 2023, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de la nécessité de réviser de nouveau les tarifs de la restauration scolaire.

En effet, les tensions économiques perdurent et impactent toujours fortement cette prestation avec une évolution des prix à venir sur l'exercice 2023 (deux révisions par an / voir le rapport de la commission « Affaires Scolaires » ci-dessus).

En conséquence, afin de faire face à ces nouvelles contraintes économiques, la commission, réunie en date du 09 mars 2023, propose une augmentation tarifaire de 3 % à compter **1^{er} septembre 2023**.

Ainsi, les tarifs évolueraient comme présentés ci-dessous :

EVOLUTION TARIFAIRE / RESTAURATION SCOLAIRE (FACTURATION SUR 10 MOIS)			
<i>TYPE DE FORFAIT</i>	<i>COÛT ACTUEL</i>	<i>AUGMENTATION 3%</i>	<i>NOUVELLES PROPOSITIONS TARIFAIRES</i>
ENFANTS			
Forfait mensuel 4 jours	50.00 €	51.50 €	51.50 €
Repas occasionnels	4.75 €	4.892 €	4.90 €
ADULTES			
Forfait mensuel 4 jours	71.00 €	73.13 €	73.10 €
Repas occasionnels	6.00 €	6.18 €	6.20 €

Monsieur le Maire soumet l'ensemble de ces propositions au vote.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver les nouveaux tarifs de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire applicables à compter du 1^{er} septembre 2023 (n° 2023-04-D20)

- *Délibération : Modification des règlements intérieurs de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2023 / 2024*

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les modifications proposées par la commission.

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner les modifications des deux règlements intérieurs à compter du 1^{er} septembre 2023 (n°2023-04-D21).

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe que :

- Club du Temps Libre : cette dernière association compte désormais 9 adhérents à ce jour. La collaboration engagée avec les communes d'AZAY-SUR-INDRE et DOLUS-LE-SEC devrait aboutir prochainement à l'organisation de goûters communs sur le territoire de chaque municipalité. La Croix Rouge pourrait éventuellement assurer le transport des personnes non véhiculées (une concertation est en cours).
- Repas des anciens : une réflexion est en cours quant à l'organisation d'un repas auprès des personnes âgées de la commune. Il convient notamment de déterminer la tranche d'âges retenue ainsi que la date.

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE mentionne que :

- ASSOCIATIONS : la commission s'est réunie dernièrement pour étudier l'intégralité des demandes de subventions. Ces dernières seront soumises à l'avis de l'assemblée délibérante lors de la prochaine séance.
- CONCOURS DE MAISONS FLEURIES : la commission a fait le choix de ne plus distribuer de flyers en quantité (celui-ci figure déjà dans le bulletin annuel municipal). Seuls quelques exemplaires seront déposés auprès des commerçants et disponibles en mairie.
Ceux-ci seront surtout mis à disposition via l'application « City-All » et sur le site internet de la mairie.
L'inscription peut être validée jusqu'au 02 mai prochain.
- SHOT : la municipalité s'est inscrite de nouveau aux traditionnels concours.

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

En l'absence de Monsieur SAVARY, pas d'informations particulières sur le sujet.

E- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- MAISON MEDICALE : la municipalité a été adressé un courrier à l'entreprise « B.M.R. » afin d'obtenir un planning prévisionnel quant à la finalisation des travaux de réhabilitation de ce bâtiment. Cette dernière doit nous adresser sa réponse d'ici demain.
- RD 943 : les travaux d'enrobés sont finalisés, seuls les marquages au sol manquent à ce jour.

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers non prévus au Budget Primitif qui vient d'être approuvé mais qu'il conviendra d'étudier sur cet exercice, à savoir :

- Acquisitions de terrains,
- « Âges et vies » et la recherche d'un terrain pour l'éventuelle implantation d'une de leur structure,
- Aménagement des allées du cimetière,
- Enfouissement des réseaux par le S.I.E.I.L. 37 (« Le Petit Luain », rue des Terres à l'Argent et ruelle de l'Isle Thimée ») au titre de l'année 2024,
- R.D. 943 : aménagement paysager du giratoire ainsi que la création d'une commission avec la commune d'AZAY-SUR-INDRE et le Conseil Départemental relative aux futurs aménagements.

3. Questions diverses

« Marche rose »

Madame AUCONIE a sollicité la municipalité quant à l'organisation de cette seconde édition prévue le vendredi 13 octobre.

Cette marche débutera à 10h00 sur la commune de CHEDIGNY en direction de la commune d'AZAY-SUR-INDRE pour un repas sortie du panier vers 12h00 – 12h30 et se terminera sur notre commune vers 16h30 – 17h00.

Personnels soignants non vaccinés

Une conseillère municipale sollicite Monsieur le Maire au sujet de la réintégration de ces derniers.

Il indique qu'il est en attente d'informations sur le sujet de la part des services compétents en la matière.

Parking situé à l'arrière de l'auberge

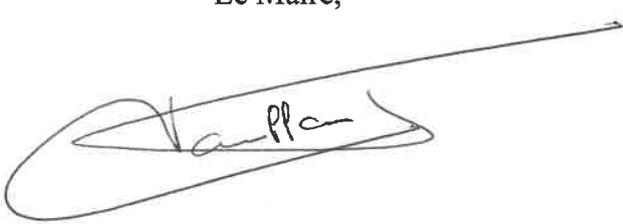
Un conseiller municipal fait part de son étonnement quant à la signalisation mentionnant que ce parking est privé. Monsieur le Maire signale que celui-ci l'a toujours été et qu'il est réservé aux locataires des nouveaux logements réalisés dernièrement.

La séance est clôturée à 22h25

Date du prochain conseil municipal : mercredi 03 mai 2023 à 20 h 00

PROCES VERBAL DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

SIGNATURES

<p>Le Maire,</p>  <p>VAILLANT Frédéric</p>	<p>La secrétaire de séance</p>  <p>SCEATS Fabienne</p>
---	--

